

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **7 mars 2022** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #6 - Rachelle Audet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public.

2022-03-45

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 7 février et de la séance extraordinaire du 23 février 2022
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du conseil du 7 février et du 23 février 2022
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 9.1 - Avis de motion du règlement # 2022-534 modifiant le règlement de zonage n°2010-452 afin d'autoriser l'usage loisir et culture dans la zone A-19
- 10 - LOISIRS - CULTURE
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

- 11.2 - Résolution pour autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis aux propriétaires en défaut de non-paiement de taxes

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1 - Comptes à payer
- 12.2 - Dépenses récurrentes du mois de février
- 12.3 - Rapport de la petite caisse au 7 mars 2022
- 12.4 - Résolution pour autoriser le paiement des quotes-parts 2022 à la MRC du Granit
- 12.5 - Résolution pour augmenter le taux pour les frais de déplacements des employés et élus pour s'ajuster au prix de l'essence actuel
- 12.6 - Résolution pour autoriser le changement de l'heure d'ouverture le matin du bureau municipal pour 9h00 au lieu de 8h00
- 12.7 - Résolution pour accepter le renouvellement du partenariat de la municipalité Stornoway avec le Défi OSEntreprendre 2022
- 12.8 - Résolution pour payer la facture des livres qui ont été remis aux enfants de la municipalité à l'occasion paniers de Noël 2021
- 12.9 - Résolution pour payer au Club de Golf du lac Mégantic le premier versement de 500. \$ de l'entente des cinq prochaines soit de 2022 à 2026 inclus
- 12.10 - Résolution d'appui favorable terre publique au PPAQ
- 12.11 - Résolution pour demander une soumission à DH-ÉCLAIRAGE pour la conversion au DEL des lumières de nos bâtiments et nos installations sportives avec subvention gouvernementale

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

- 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 13.2 - Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt à long terme n° 2022-533 décrétant une dépense de 850 000.00 \$ et un emprunt de 850 000.00 \$ pour la réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e Rang sur une longueur d'environ 7.3 km.

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

16 - VARIA

- 16.1 - Arbres
- 16.2 - Congrès FQM 2022
- 16.3 - Ajout de pancartes ou signalisations

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
- 17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet
- 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron
- 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard
- 17.5 - Loisirs - Richard Boivin
- 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
- 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
- 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau
- 17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard
- 17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau
- 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
 - 17.11.1 - Résolution pour autoriser une demande de subvention au Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit pour l'achat de tables de pique-nique et d'un foyer extérieur
- 17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard
 - 17.12.1 - RÉSOLUTION DEMANDE AU PARC FRONTENAC - RÉOUVERTURE DE SENTIERS
- 17.13 - Village-relais - Linda Bouchard

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

17.15 - Comité Réseau d'accueil estrien des nouveaux arrivants- Richard Boivin

18 - MOT DE LA MAIRESSE

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 7 février et de la séance extraordinaire du 23 février 2022

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 7 février et de la séance extraordinaire du mardi 23 février 2022.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février et la séance extraordinaire du 23 février 2022 sera adopté à la prochaine rencontre soit le 4 avril 2022.

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du conseil du 7 février et du 23 février 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février et la séance extraordinaire du 23 février 2022 seront adoptés à la prochaine rencontre soit le 4 avril 2022.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

6.2 - Sécurité civile

6.3 - Autres (fourrière)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2022-03-46

9.1 - Avis de motion du règlement # 2022-534 modifiant le règlement de zonage n°2010-452 afin d'autoriser l'usage loisir et culture dans la zone A-19

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT de Zonage NO 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE LOISIR ET CULTURE DANS LA ZONE A-19

Je, soussigné, Linda Bouchard, conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT N°2022-534 modifiant LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE LOISIR ET CULTURE DANS LA ZONE A-19

Le projet de règlement vise à:

- Ajouter l'usage Loisir et culture à la zone A-19

DONNÉ À STORNOWAY

CE 7 IÈME JOUR DE MARS 2022.

PROJET

RÈGLEMENT N° 2022-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2010-452 AFIN D'AUTORISER L'USAGE LOISIR ET CULTURE DANS LA ZONE A-19

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stornoway a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 2010-452 qui est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU QUE le conseil de Stornoway désire autoriser l'usage Loisir et culture dans la zone A-19 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 mars 2022;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 2010-452 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 2/8 est modifiée afin d'ajouter l'usage Loisir et culture dans la zone A-19.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stornoway, ce 2022

Martine Brouard, Mairesse

Lynda Fillion

Directrice-générale / Secrétaire-trésorière

10 - LOISIRS - CULTURE

11 - LÉGISLATION

11.1 - Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

2022-03-47

11.2 - Résolution pour autoriser l'envoi par courrier recommandé d'un avis aux propriétaires en défaut de non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter toute mésentente entre le contribuable et la municipalité, un avis va être envoyé à tout contribuable dont le nom apparaît sur la liste des immeubles préparés en vertu de l'Article 1022 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'afin de se prémunir d'une contestation de la mise en vente par le propriétaire, cet avis sera envoyé par courrier recommandé;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'envoi d'un avis aux propriétaires, dont le nom apparaît sur la liste des immeubles, préparés en vertu de l'Article 1022 du Code municipal;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Poste n°02-130-00-321*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-03-48

12.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 35 396.00 \$, 1er versement quotes-parts MRC du Granit;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 344.92 \$, formations UMQ Martine Brouard;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 344.92 \$, formations UMQ Lynda Fillion;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 862.31 \$, formations UMQ 5 conseillers;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 167.87 \$, A1 Gestion parasitaire, mars et achat vase odeur et tapis urinoir;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 6.15 \$, BMR, Avantis;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout des factures 321.72 \$, 40.89 \$ et 2.30 \$ de Câble-Axion;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 1116.69 \$, EXP, honoraires mise aux normes du puits;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de 423.61 \$, Hydro lumières de rue, facture du 21 février 2022;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de février

La liste des dépenses récurrentes du mois de février est inclus dans les comptes à payer Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 7 mars 2022

2 factures ont été payées par la petite caisse pour un montant de 69.95 \$. Les conseillers ont reçu une copie des factures.

2022-03-49

12.4 - Résolution pour autoriser le paiement des quotes-parts 2022 à la MRC du Granit

QUE la municipalité autorise le montant total de la quote-part à la MRC du Granit de 141584.00 \$ pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paie sa quote-part à la MRC du Granit en 4 versements égaux de 35 396.00 \$;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE la municipalité autorise les 4 versements à venir pour l'année 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-50

12.5 - Résolution pour augmenter le taux pour les frais de déplacements des employés et élus pour s'ajuster au prix de l'essence actuel

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence a considérablement augmenté dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE le taux actuel est le même depuis plusieurs années;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway augmente le taux d'allocation pour frais de déplacement automobile à .50 \$ /km.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-51

12.6 - Résolution pour autoriser le changement de l'heure d'ouverture le matin du bureau municipal pour 9h00 au lieu de 8h00

CONSIDÉRANT QU'il serait aidant et facilitant pour l'équipe administrative que l'ouverture du bureau soit à 9 h 00 le matin au lieu de 8 h 00 ;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil autorise le changement d'heure d'ouverture du bureau le matin pour 9 H 00 du lundi au vendredi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-52

12.7 - Résolution pour accepter le renouvellement du partenariat de la municipalité Stornoway avec le Défi OSEntreprendre 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité local du défi OSEntreprendre de la MRC du Granit sollicite présentement des partenaires pour les inviter à s'associer à ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de plus de 60 000 participants;

CONSIDÉRANT QUE Défi OSEntreprendre, depuis plus de 20 ans, participe à l'essor de la culture entrepreneuriale partout au Québec, plus de 350 agents responsables se mobilisent dans les 17 régions du Québec afin de mettre en lumière les projets issus de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la mission d'OSEntreprendre est d'inspirer le désir d'entreprendre pour contribuer à bâtir un Québec fier, innovant, engagé et prospère;

Il est proposé par Richard Boivin

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la commandite au montant de 150 \$, partenaire Argent;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-53

12.8 - Résolution pour payer la facture des livres qui ont été remis aux enfants de la municipalité à l'occasion paniers de Noël 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Stornoway participe à la Campagne des paniers de Noël du Centre d'Action bénévole du Granit en payant l'insertion d'un livre dans le panier de Noël 2021 pour les enfants de la municipalité. Résolution n° 2021-11-242

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture pour un total de 14.50 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents

2022-03-54

12.9 - Résolution pour payer au Club de Golf du lac Mégantic le premier versement de 500. \$ de l'entente des cinq prochaines soit de 2022 à 2026 inclus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway s'est engagée à verser au Club de golf de Lac-Mégantic la somme de cinq cents dollars chaque année pendant les cinq prochaines années soit de 2022 à 2026 inclus;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le premier versement de 500 \$ au Club de golf de Lac-Mégantic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Contribution Club de Golf Lac-Mégantic n°02-701-21-957.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-03-55

12.10 - Résolution d'appui favorable terre publique au PPAQ

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

2022-03-56

12.11 - Résolution pour demander une soumission à DH-ÉCLAIRAGE pour la conversion au DEL des lumières de nos bâtiments et nos installations sportives avec subvention gouvernementale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réduire ses dépenses énergétiques et connaître les économies possibles en changeant son éclairage au DEL des lumières de ses bâtiments et ses installations sportives;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal autorise la compagnie DH*ÉCLAIRAGE INC. à procéder à l'analyse et l'évaluation pour nos bâtiments et installations sportives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

Réjean Carrier a fait une tournée des rangs. Tout est beau, pas de débordement de fossés.

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Rien à signaler

2022-03-57

13.2 - Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt à long terme n° 2022-533 décrétant une dépense de 850 000.00 \$ et un emprunt de 850 000.00 \$ pour la réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e Rang sur une longueur d'environ 7.3 km.

Renald Béliveau conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro # 2022-533 décrétant un emprunt à long terme pour la réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e Rang sur une longueur d'environ 7.3 km;
- dépose le projet du règlement numéro # 2022-533 intitulé Règlement # 2022-533 autorisant un emprunt à long terme de 850 000. \$ et décrétant divers travaux de réfection sur les chemins Ballock, Hampden et 4e Rang sur une longueur d'environ 7.3 km;

Il est proposé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le dépôt du projet de règlement à long terme n° 2022-533 ci-joint.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1061 alinéa 4 du Code municipal, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ATTENDU QUE le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de réfection des chemins Ballock, Hampden et 4e Rang sur une longueur d'environ 7.3 km selon les plans et devis préparés par Pierre Grondin, ing. Chargé de projet, infrastructures urbaines chez Les services EXP portant le numéro SHE—00263388 (STOM), en date du 9 décembre 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Pierre Grondin, ing. en date du 3 février, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 850 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 850 000.00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Stornoway, ce 2022

Martine Brouard, Mairesse
générale/Greffière-trésorière

Lynda Fillion, Directrice

Avis de motion et dépôt du projet: 7 mars 2022

Adoption : 2022

Entrée en vigueur : 2022

Publication : 2022

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois février est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

16.1 - Arbres

Une commande d'environ 25 arbres de bonne dimension sera faite pour la distribution en mai 2022.

16.2 - Congrès FQM 2022

Le Congrès de la FQM se tiendra à nouveau en présentiel du 22 au 24 septembre prochain, cette année à Montréal au Palais des congrès. La mairesse y assistera.

16.3 - Ajout de pancartes ou signalisations

Une suggestion d'ajout de pancartes ou signalisations pour indiquer aux passants où sont situés les commerces, industries et attraits touristiques de Stornoway. À la prochaine rencontre avec le Comité de développement, le sujet en sera discuté.

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Aucune information.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

Aucune information.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

La prochaine rencontre le 22 mars. Linda nous donne la quote-part que l'école reçoivent pour aide alimentaire, bien-être, prévention de la violence et intimidation, école on bouge, etc.

17.5 - Loisirs - Richard Boivin

Richard sera le représentant des loisirs pour le conseil. Il sera le lien entre les loisirs et le conseil.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

La FADOQ a recommencer ses activités les mardis et mercredis en après-midi.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard

Une rencontre est prévue le 8 mars à 19 h 00.

17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau

Une rencontre par zoom le 8 mars avec Rémmi Morin et Patrice Gagné de la MRC pour discuter de l'impact de la protection des milieux humides sur notre municipalité.

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Le camp est toujours très utilisé par les quatre-roues et les ski-doo.

2022-03-58

17.11.1 - Résolution pour autoriser une demande de subvention au Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit pour l'achat de tables de pique-nique et d'un foyer extérieur

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra la participation à des activités sociales, le bien-être de la population et apportera une valeur ajoutée et durable à notre offre de plein-air;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie le dépôt de la demande de subvention pour l'achat de tables de pique-nique et d'un espace de foyer extérieur au Fonds de développement des parcs éoliens de Saint-Robert et du Granit pour nous aider à atteindre nos objectifs de développement du Parc Stornoway en aménageant des espaces conviviaux et sécuritaires et rendre accessible le plein-air à tous nos citoyens et visiteurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard

Notre mairesse, Martine Brouard sera la nouvelle représentante pour la municipalité de Stornoway.

2022-03-59

17.12.1 - RÉSOLUTION DEMANDE AU PARC FRONTENAC - RÉOUVERTURE DE SENTIERS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'établissement du Parc Frontenac, des sentiers situés dans ledit parc étaient initialement accessibles aux municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford;

CONSIDÉRANT QU'auparavant des entrées pour accéder au Parc Frontenac existaient dans ces municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de la population de ces municipalités étaient des utilisateurs des sentiers du Parc Frontenac maintenant fermés;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie, la pratique des activités de plein air et l'avènement de nouveaux sports connaissent un engouement et un essor appréciables;

CONSIDÉRANT QUE les parcs nationaux dont le Parc Frontenac offrent une connexion précieuse à la nature;

CONSIDÉRANT QUE pour nous, représentants de la municipalité de Stornoway, il est important de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway demande la participation de Lambton, Saint-Romain et Stratford dans les discussions avec le Parc Frontenac;

Il est proposé par Réjean Boulanger

DE demander aux municipalités voisines, Lambton, Saint-Romain et Stratford, de travailler de concert avec le conseil municipal de Stornoway en interpellant le conseil d'administration du Parc Frontenac afin de se prononcer sur la réouverture des sentiers et des accès au parc à partir des municipalités de Saint-Romain, Lambton, Stornoway et Stratford;

DE demander également aux municipalités de Lambton, Saint-Romain et Stratford de produire une résolution dans le même sens que celle du conseil municipal de Stornoway;

DE demander également l'appui de la MRC du Granit;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'administration du Parc Frontenac, la MRC du Granit, au député de Mégantic, monsieur François Jacques ainsi qu'au préfet de la MRC du Granit, madame Monique Phérvong Lenoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17.13 - Village-relais - Linda Bouchard

Une rencontre zoom est prévue ce mercredi 9 mars de 9 h 30 à 11 h 00. Linda Bouchard et Martine Brouard seront présentes.

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Une rencontre le 14 mars 2022 à 13h, en formule virtuelle, sur la plateforme zoom pour le RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DU GRANIT.

17.15 - Comité Réseau d'accueil estrien des nouveaux arrivants- Richard Boivin

La dernière rencontre a eu lieu le 16 février en zoom avec 4 participants et l'intervenante. Quatre à cinq rencontres sont prévues d'ici la fin mai pour structurer le projet sur l'accueil. En mai, le comité sera en mesure de nous présenter un produit fini sur l'accueil des nouveaux arrivants.

18 - MOT DE LA MAIRESSE

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 16 mars prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

Martine participera à une rencontre organisée par la MRC en mars par rapport aux stations de lavage de bateau dans notre région.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-03-60

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Renald Béliveau et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 H 17.

Martine Brouard,
Mairesse
trésorière

Lynda Fillion,
Directrice générale et greffière-

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.